# **Rapport d’activités**

# **2022**

# **ASAH-BRUXELLES**

 ****

##### **Table des MatièreS**

###### Présentation générale 3

 • Dénomination de l’ASBL 3

 • Personne de contact 3

 • Objet social (extrait des statuts publiés au moniteur belge) 3

 • Mission, valeurs, vision 4

 • Qui sommes-nous ? Présentation des services d’accompagnement 5

 • Services membres 9

 • Services aux membres 10

###### Présentation des actions menées par ASAH-BXL 12

• Au sein de l’association 12

 - Conseil d’administration 12

 - Réunions plénières 13

 - Assemblée générale 13

• L’interfédéral : représentation de l’ASAH-BXL dans le secteur 14

 - BRUXEO 15

 -Représentation de l’ASAH-BXL dans le secteur 15

###### Perspectives et enjeux 2022 17

##### **Présentation générale**

* Dénomination de l’ASBL

L'Association est dénommée "Association des Services bruxellois d'Accompagnement et d'actions en milieu ouvert pour personnes en situation de Handicap".

L'Association pourra également utiliser dans ses rapports avec les tiers, l'abréviation "ASAH-BXL".

Elle est établie sous forme d’une association sans but lucratif.

Son siège social est établi sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale

L’adresse de son site internet est www.asah-bxl.be et son adresse électronique est la suivante : info@asah-bxl.be *.*

* Personnes de contact

**Présidente :** Marianne Fedorowicz directrice du service Transition (0476510356)

**Secrétariat permanent :** Olivia Paquet, conseillère secteur Handicap UNESSA (0493376331)

* Objet social

L'Association est une association représentative des employeurs regroupant des services bruxellois actifs dans le secteur de l’accompagnement, et plus largement de l’aide en milieu ouvert aux personnes en situation de handicap.

Elle a pour but :

de promouvoir l’entraide, le soutien, le conseil, l’information et la collaboration entre ses membres,

de défendre leurs intérêts légitimes en tant qu’employeurs,

de les représenter auprès des instances concernées (politiques, administratives, paritaires, pouvoirs subsidiant belges et internationaux,…),

de favoriser la coordination des actions menées par ses membres et la collaboration entre leurs travailleurs,

de soutenir la réflexion, la recherche et la formation dans le domaine de l'accompagnement et des actions en milieu ouvert.

Elle peut accomplir tous les actes et toute activité se rapportant directement ou indirectement à son objet. Elle peut s’affilier ou signer des partenariats avec d’autres organisations en vue de remplir ses objectifs et leur déléguer dans ce cadre la représentation de ses membres.

Tous ces objectifs seront poursuivis en vue de garantir la qualité de service et l’inclusion optimale des personnes en situation de handicap.

* Missions, valeurs, vision de l’ASAH-BXL

Les services membres d’ASAH-Bruxelles adhèrent pleinement :

* **Aux valeurs** défendues dans le cadre de la **Convention des Nations Unies pour les droits des personnes handicapées**, ratifiée par la Belgique en 2009 : *« La présente Convention a pour objet de promouvoir, protéger et assurer la pleine et égale jouissance de tous les droits de l’homme et de toutes les libertés fondamentales par les personnes handicapées et de promouvoir le respect de leur dignité intrinsèque* ».
* **Aux principes de l’inclusion** tels que définis dans le chapitre 2 article 3 du **Décret Inclusion** du 17 janvier 2014 de la Commission Communautaire Française de la Région Bruxelles-Capitale,  tels que d’assurer le libre choix et la participation de la personne handicapée, de sa famille et de son entourage dans toutes les démarches qui « la concernent » et « permettre à la personne handicapée de développer ses capacités d’autonomie quel que soit son lieu de vie, favoriser de façon prioritaire l’accès de la personne handicapée aux services généraux destinés à l’ensemble de la population, en incitant l’adaptation de ces services aux besoins de la personne handicapée, et permettre le développement de l’aide supplétive. »
* **A la CIF**, la classification internationale des fonctions à savoir essentiellement la prise en compte dans la situation du handicap de l’interaction entre les caractéristiques individuelles de la personne et son environnement.

Plus spécifiquement, l’association promeut :

* Un professionnalisme qui vise tant la qualité des services que le bien-être au travail
* Un travail en réseau basé sur un partenariat engagé et solidaire.
* L’établissement de relations entre ses membres, avec les publics cibles et avec son réseau, caractérisées par le respect des différences et la prise en compte des intérêts de chacun.
* La mise en place d’un cadre qui favorise l’échange, le partage d’information, une réelle collaboration entre ses membres.
* Qui sommes-nous ?

**ASAH-Bruxelles**

* Est une ASBL pluraliste
* Considère la personne handicapée comme étant capable de poser des choix, de prendre des risques et de mener à bien son projet
* Représente un secteur novateur présent et actif au cœur des préoccupations citoyennes
* Est un interlocuteur privilégié dans le tissu associatif et auprès des différentes instances politiques et administratives
* Organise son action sur le principe du travail en réseau, avec la personne handicapée et sa famille
* Considère que le travail d’accompagnement est une notion en perpétuelle évolution, qui suscite une évaluation et une remise en question permanentes des pratiques et de l’organisation

**L’Accompagnement**

Les services aident les personnes à construire et à réaliser un projet de vie en tenant compte de leur déficience, de leur rythme d’évolution, de leur personnalité et de leurs choix. Ils interviennent dans différents domaines : logement, emploi, formation, loisirs, démarches administratives, gestion financière, santé, déplacements, relations sociales, éducation, apprentissage, citoyenneté, volontariat… La pratique de l’accompagnement s’appuie sur des valeurs, et notamment de considérer la personne handicapée comme étant capable de poser des choix, de prendre des risques et de mener à bien son projet en milieu protégé ou non.

**Présentation des services d’accompagnement**

Les services d’accompagnement sont agréés et subventionnés par la COCOF sur base des **missions** générales ci-dessous :

Le service d’accompagnement assure une ou plusieurs missions de base parmi les suivantes :

**L’accompagnement précoce**

**L’accompagnement pour enfants et jeunes**

**L’accompagnement pour adultes**

L’accompagnement précoce s’adresse à l’enfant en bas âge jusqu’à 7 ans et à sa famille et peut débuter auprès de la famille avant la naissance. Il répond aux besoins de l’enfant en bas âge et de sa famille en leur apportant un soutien précoce sur le plan éducatif, social, psychologique et de la santé.

L’accompagnement pour enfants et jeunes concerne les enfants et les jeunes d’un âge de 2 ½ ans à 23 ans. Il apporte un soutien sur le plan éducatif, social, psychologique et de la santé. Il répond aux besoins des enfants, des jeunes et de leur famille en vue d’encadrer leur inclusion scolaire, sociale et professionnelle.

L’accompagnement pour adultes concerne les personnes à partir de l’âge de 16 ans. Il soutient l’autonomie de la personne handicapée et le maintien ou l’amélioration de sa qualité de vie en lui fournissant ainsi qu’à sa famille, si nécessaire, l’information et l’accompagnement répondant à ses besoins dans les actes et les démarches de la vie courante.

**AGREMENTS DES 25 SERVICES D’ASAH-BXL**

**Les services d’accompagnement assurent une ou plusieurs missions de base :**

* **L’accompagnement précoce**

Concerne 8 services

* **L’accompagnement pour enfants et jeunes**

 Concerne 19 services

* **L’accompagnement pour adultes**

 Concerne 21 services

Les missions d’accompagnement de la personne handicapée sont mises en œuvre par les services au travers des actions suivantes :

**1° l’aide individualisée** à la personne handicapée pour concrétiser son projet de vie en tenant compte de ses capacités

**2° l’information individuelle** et l’aide si nécessaire dans les démarches qui permettent à la personne handicapée de maintenir ou développer son autonomie et de répondre à ses besoins spécifiques

**3° la construction du projet individualisé** avec la personne handicapée et éventuellement avec sa famille, en particulier dans le cadre de l’accompagnement précoce visé à l’article 36 du décret

**4° la mise en œuvre du projet individualisé** prioritairement dans les milieux de vie ordinaires et inclusifs, à l’exclusion de toute intervention médicale ou paramédicale à caractère thérapeutique

**5° la collaboration et le soutien auprès de la famille, de l’entourage et du réseau** de la personne handicapée

**6° la collaboration avec toute organisation pouvant contribuer à la mise en œuvre du projet individualisé**, notamment si elle offre des opportunités d’inclusion

**7° le développement occasionnel d’activités collectives et communautaires d’information, de sensibilisation et de prévention** auprès de personnes handicapées, de leurs familles, de leurs entourages ou de milieux professionnels

**Actions spécifiques**

Chaque service peut être également être agréé pour exercer une ou plusieurs des actions spécifiques suivantes qui complètent ses missions de base :

**1° le support aux milieux d’accueil de la petite enfance :**

Il s’agit de la participation du service à une équipe itinérante de support des milieux d’accueil de la petite enfance dans le cadre d’un accueil inclusif de la petite enfance en situation de handicap. Ces milieux d’accueil situés en Région bruxelloise sont autorisés par l’Office de la Naissance et de l’Enfance dans le respect du décret du 17 juillet 2002 portant réforme de l’Office de la Naissance et de l’Enfance, en abrégé « ONE », et de ses arrêtés d’exécution.

**2° la halte-accueil** :

Il s’agit d’un lieu d’accueil occasionnel de jour pour enfants jusque 6 ans révolus, mis en œuvre dans le respect du décret du 17 juillet 2002 portant réforme de l’Office de la Naissance et de l’Enfance, en abrégé « ONE », et de ses arrêtés d’exécution.

Le lieu d’accueil tient compte des spécificités des enfants en situation de handicap accueillis. Il concourt au développement de l’enfant par des activités individuelles et collectives adaptées. Il offre aux parents un temps de répit.

**3° l’aide à l’inclusion scolaire :**

Il s’agit de l’aide à l’inclusion scolaire pour des enfants et des jeunes en situation de handicap qui suivent un enseignement maternel, primaire ou secondaire ordinaire.

Ces enfants et ces jeunes peuvent bénéficier d’un processus d’intégration scolaire mis en place par le décret de la Communauté française du 3 mars 2004 relatif à l’enseignement spécialisé. Cette aide individuelle comprend le soutien de la personne handicapée et de son entourage dans les différentes dimensions du processus d’inclusion scolaire, l’aide à l’utilisation de matériel spécifique, la coordination ou la médiation entre les divers acteurs susceptibles d’intervenir dans le processus d’inclusion, leur sensibilisation et leur information.

**4° l’extra-sitting :**

Il s’agit de l’organisation de garde active individuelle pour des personnes handicapées, notamment des personnes de grande dépendance, à domicile ou dans un autre milieu de vie.

**5° l’organisation d’activités de loisirs :**

Il s’agit de l’organisation d’activités collectives régulières de loisirs à caractère ludique, culturel, touristique, culinaire, de détente, de bien-être, d’expression sous toutes ses formes, sans que cette liste soit limitative, et/ou de séjours adaptés pour des personnes handicapées, notamment des personnes de grande dépendance.

Certains séjours et activités peuvent se dérouler en dehors de la Région de Bruxelles-Capitale.

**6° le support aux situations critiques :**

Il s’agit de l’aide à des personnes handicapées, notamment des personnes de grande dépendance, lorsqu’elles se trouvent dans des conditions mettant en danger leur personne ou celle d’autrui ou risquent une exclusion sociale ou familiale. Cette aide peut consister, selon le cas, en un soutien de la personne handicapée, de son entourage (famille, milieu d’accueil), une aide à l’utilisation de stratégies spécifiques, une coordination ou une médiation entre les divers acteurs susceptibles d’intervenir, une sensibilisation et une mobilisation des équipes de professionnels.

**7° le logement accompagné :**

Il s’agit d’un logement dont le service est locataire ou propriétaire et qui est mis à la disposition d’une personne handicapée majeure pour une durée limitée éventuellement renouvelable dans le but d’accroître son autonomie et de soutenir son choix de lieu de vie futur. Le projet individualisé tient compte de ces objectifs et comprend principalement des interventions individuelles menées dans le cadre de la vie quotidienne.

**Bénéficier d’une aide**

La personne handicapée ou sa famille s’adresse directement à l’un des services d’accompagnement, selon son âge et son type de déficience.

Le type d’aide fournie devra faire l’objet d’une convention écrite entre le service d’accompagnement et le bénéficiaire (ou son représentant légal).

Tout type de demande peut être adressée à un service d’accompagnement. Le service jugera s’il est adapté et compétent pour répondre à la demande et si, à cette demande, correspond une réelle motivation de la personne. Le service n’accomplira pas des missions qui relèvent d’autres services non spécifiques aux personnes handicapées.

* Services membres

 SAPHIR SAPHAM

SISAHM Saham

 SUSA Bataclan

Les tof-services Trait d’union

 Transition La Braise

 Cap idéal Emergence

La Vague  Eqla RéCI

 Vivre et grandir  L’Escale

Famisol   Info sourds

 Maison des Pilifs Push

 Madras Ricochet Triangle

* Services aux membres

ASAH-BXL offre à ses membres plusieurs services :

- Informations sur l’ensemble du secteur handicap et de ses enjeux (notamment par ses mandats au CCPH)

- Retour des différentes instances (CP 319.02, conseil consultatif, etc…)

- Retour des groupes de travail BRUXEO (ANM, ACS, emploi)

- Informations législatives et réglementaires ; participation aux groupes de travail sur divers projets d’arrêtés, etc…

- Rappel des obligations administratives (registre UBO, prime syndicale, renouvellements d’agrément…)

- Aide pour la mise en conformité de documents suite aux nouvelles réglementations

- Réunion et contact avec l’administration

- Accueil, information et soutien aux nouvelles directions

- Gestion administrative : information et soutien à la réalisation des diverses procédures

- Création d’un site Internet et d’un logo, d’un espace collaboratif, promotion de l’accompagnement

- Echanges de pratiques

- Présentation d’initiatives novatrices

- Formations collectives

- Relais d’information suite à la convention de collaboration avec UNESSA.

…

###### **L’ASAH-BXL C’EST :**

#####

##### **Présentation des actions menées par ASAH-BXL**

## **Au sein de l’association**

* **Conseil d’administration**
* **Nombre de conseils d’administration programmés**

 4 CA ont été programmés au cours de l’année et un groupe de travail pour la mise en conformité de nos statuts.

* **Démissions, élections et reconductions de mandats**

Démissions de Nabih Abboud et Marie Félix

Élections de Cedric Raskin (Saham) et Ingrid Leruth (Les Tof-Services)

Reconductions de mandat : Marianne Fedorowicz, Pascale Carrier, Cécile Walot, Pascale Van Der Belen, Christelle Ninforge.

* **Sujets abordés**
* **Courrier prime énergie** (d’interpellation des politiques en collaboration avec ACSEH par rapport à l’augmentation du coût de l’énergie. 2/06 : réunion des différentes fédés sur ce point)
* Représentation de l’ASAH-Bxl à l’ABBET
* Retour GT BRUXEO (ACS)
* Mise en conformité **des statuts**
* Retour réunion fédés 319.02 secteur handicap et intersectorielle
* **L’IF-IC** (L'Institut pour l'implémentation de la nouvelle classification de fonctions) : dans le cadre du Non-Marchand
* **Affiliation ASAH-BXL/ASBL FEDES 319.02**
* **(Journée au vert Fédes 319.02)**
* Admission « Service d’accompagnement Uccle St job » en tant que membre adhérent.
* Nos mandats
* **Subside complémentaire « inflation »**
* Demande adhésion **(rencontre avec le SABX)**
* **Finalisation de notre dossier d’agrément en tant que fédération d’employeurs**
* **Evaluation interne qualité de service**
* **Digitalisation des association (**rencontre PEPS)
* Conseil Consultatif en rapport avec des **renouvellements de PPI**
* **Dossiers traités en plénière :**
* Affiliation D’Asah-bxl à l’ASBL fedes 319.02
* Mesures ANM et CCT à signer
* Prime énergie
* Ouverture de l’ASAH-BXL à d’autres types de services
* Inflation et demande de subsides supplémentaires
* Retour du Conseil Consultatif
* Informations sur l’inspection des S.A
* Affiliation ASAH-BXL/ASBL FEDES 319.02
* BRUXEO : Retour réunion du groupe de travail Arrêté Non-Marchand
* BRUXEO : Retour réunion groupe de travail emploi et ACS
* Echanges et discussions autour des bonnes pratiques
* Ouverture de l’ASAH-BXL à d’autres services en milieu ouvert
* **Nouvelle demande affiliation**

Le **Service d’Accompagnement Uccle St-Job** s’adresse à des adultes présentant une déficience mentale légère avec double diagnostic qui souhaitent acquérir plus d’autonomie via:

– l’élaboration d’un projet de vie ;

– la recherche d’un lieu de vie adapté à leurs besoins ;

– la recherche d’une activité telle qu’une formation, un emploi, un bénévolat, un centre de jour et/ou loisirs… ;

– la gestion de leur budget, leur logement et leurs papiers administratifs ;

– et toutes autres demandes.

Les principaux domaines d’intervention sont les suivants : le logement, la recherche d’une activité de jour, la gestion du quotidien et le soutien psycho-relationnel.

+ mission spécifique de logement accompagné

* **Assemblée générale**
* Approbation du procès-verbal de l’assemblée générale du mois de juin 2021
* Approbation des comptes de l’année 2021
* Approbation du budget 2022
* Décharge aux administrateurs pour leur gestion 2021 :
* Approbation du rapport d’activités 2021

## **L’interfédéral : représentation de l’ASAH-BXL dans le secteur**

* Retours des instances
* L’ABBET (Pascale V.) : Activités menées par l’ABBET en 2022 ; Analyses des risques, accompagnements, formations données, intervisions, Etudes, outils, organisation d’ateliers et d’évènements.
* L’IFIC (Pasacle C.) : Des représentants d’ASAH-BXL participent aux réunions de l’IFIC, qui vise à introduire un nouveau modèle de barémisassions des fonctions dans le secteur non-marchand bruxellois. La commission paritaire 319.02, à laquelle nous sommes rattachés, a accepté la réalisation d’une étude de faisabilité non contraignante.
* Les ANM (Cédric et Pascale C.) : ASAH-BXL participe activement aux nombreuses concertations visant à mettre en œuvre les accords du non-marchand 2021-2024.
* ASBL Fédés 319.02

Affiliation de l’ASAH-BXL à l’ASBL Fedes 319.02 fédération de fédérations patronales transversale avec la Wallonie et d’autres secteur de la 319.02 (AJ / Handicap / Aide aux adultes en difficulté / AIS).

L’ASAH-BXL a suivi via ces réunions, l’évolution des négociations des ANM 2021/2024.

* Rencontre avec le cabinet (suite)

En 2021, le conseil d’administration a rencontré le cabinet et l’administration afin de présenter un travail réalisé par l’ASAH-Bxl. Celui-ci concerne une analyse qui pourrait déterminer les critères légaux, objectifs et qualitatifs permettant de décider des changements de catégories. Ainsi que les impacts et risques de l’attente - sur les bénéficiaires, le service et le personnel - d’une date d’obtention du changement de catégories. Cette demande a abouti à la libération d’un budget de 850 000 euros **en début d’année 2022**, ce qui a permis le renforcement de plusieurs services par des passages de catégories et des actions spécifiques renforcées.

* BRUXEO
* Groupe de travail accord du non-marchand
* Groupe de travail emploi
* Groupe de travail ACS

##  - Représentation de l’ASAH-BXL dans le secteur

|  |
| --- |
| **Mandats occupés à ce jour dans des lieux Bruxellois** |
| **Nom de l’organe** | **Type de mandat (Politique /Administration / Associatif / Autre)** | **Personne(s) en charge du mandat** |
| Conseil consultatif COCOF |  2 effectifs+ 2 suppléants ASAH | Membres CA |
| Conseil consultatif section handicap du RBC | 2 effectifs | Membres CA |
| BRUXEO | 2 membres (GT ACS et GT ANM) | Membres CA |
| UNESSA | Convention de collaboration | Membres CA |
| ASBL Fédès 319.02 | 2 représentantes  | Membres CA |
| GT DIVERS PHARE | -GT PPI :2-GT vieillissement : 1-GT handicaps invisibles : 1-GT transport scolaire : 1-GT handistreaming COCOF : 2- GT emploi : 1-GT commission intégrations scolaire : 2-GT plan grande dépendance : 2-commission réexamen PHARE : 1 | Membres CA |
| ABBET | 1 effectif | Membre CA |

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom de l’organe** | **Enjeux en matière de représentativité.** |
| Conseil consultatif COCOF | Nous défendons les employeurs, travailleurs et bénéficiaires avec une connaissance du terrain. Nous sommes une fédération reconnue (et prochainement agrée) par le collège de la COCOF. Action intensive dans les groupes de travail |
| BRUXEO | Lieu d’échange de travail où le secteur du handicap doit être entendu et abordé dans sa diversité (y compris ambulatoire et en milieu ouvert) |
| Conseil consultatif section handicap du RBC | Visibilité des différents types de handicap et respect de l’ordonnance handistreaming (encore faible !). Volonté de transmettre des points d’attention à chaque ministre bruxellois |
| Fédès 319.02 | Très important en vue de la traduction en CCT des ANM. Dialogue et construction vision 319.02 bruxelloise pour CP |
| GT DIVERS PHARE | Essentiel, pas de GT sans présence de fédérations patronales. ASAH-BXL très présent et très actif dans ces groupes ayant un impact direct sur notre activité, sur les orientations du Phare… |
| ABBET | Important d’y participer pour appuyer des projets ayant du sens pour nos services, mais nous manquons de compétences pour peser sur les choix. UNESSA dispose à notre avis de ces compétences institutionnelles et du poids nécessaire pour le dialogue paritaire avec les syndicats |

#####  PERSPECTIVES ET ENJEUX 2023

* Nous allons continuer à soutenir les associations par notre participation aux différents organes de défense et de représentation de la personne handicapée.
* Au sein du CA, l’année 2023 verra une réorganisation et une répartition différentes des tâches qui sont attribuées entre ses membres, dans le sens d’une meilleure répartition de l’implication aux différents organes.
* Demande de rencontre :
* Mme KAMALI (COCOF-PHARE) : présentation et échanges autour de l’obligation d’évaluation interne de chaque service.
* ABBET : Bien-être au travail
* Mr Davagle droit du travail
* Il nous semble important de préparer le futur de l’ASAH-BXL et de son conseil d’administration car plusieurs de ses membres arrivent en fin de carrière. Pour cela nous avons décidé d’ouvrir nos CA et de proposer aux membres intéressés une immersion afin de se familiariser avec la manière de travailler de notre CA. En interne, notre présidente ne renouvelle pas son mandat.
* La finalisation de la révision des statuts et du ROI de l’ASBL sera également à l’ordre du jour afin d’ouvrir l’ASAH-Bxl à d’autres services d’aide aux personnes en situation de handicap, agréés par PHARE. Les projets particuliers innovants et services d’appuis feront donc l’objet de débat en interne.
* Nous accorderons une attention particulière au suivi du prix de l’énergie et à la façon dont nos services peuvent y faire face.
* Des projets de formations communes, telle que cela s’est pratiqué en 2021 (Intelligence collective et Animer les réunions à distance) seront envisagés.
* Suivi et participation aux réunions concernant l’IF-IC dans le cadre du non-marchand
* Rencontre de nouveaux services tel que RIGA, Dynamaut, etc…